



Autorisation parentale pour le maquillage des enfants de plus de 6 ans

Je soussigné(e) :, parent/tuteur légal de mon enfant....., autorise ou non le centre périscolaire de Kédange-sur-Canner à maquiller mon enfant le **Lundi 24 Août 2026**, lors de l'activité tatouage Maori.

Veillez cocher la case correspondante :

- J'autorise mon enfant à être maquillé avec des crayons de maquillage
 Je n'autorise pas mon enfant à être maquillé

Je comprends que :

- Les maquillages seront réalisés **par les animatrices** du centre.
- Les dessins seront **temporaires et facilement lavables**.
- Mon enfant pourra **refuser le maquillage** s'il/elle le souhaite.

Signature du parent : _____

Date : _____